



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 17 septembre 2018**

Délibération n° 2018-3021

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-3021**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Projet urbain partenarial (PUP) Karré - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vaulx en Velin dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Kaeser fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte et objectifs**

Par délibération n° 2016-1185 du 2 mai 2016, la Métropole de Lyon a approuvé la signature d'une convention de PUP Karré avec la Commune de Vaulx en Velin et la société Icade Promotion.

Cette dernière réalise un programme mixte de bureaux et de logements pour environ 26 094 m<sup>2</sup> de surface de plancher. La Métropole et la Commune de Vaulx en Velin se sont engagées à réaliser les équipements publics nécessaires à la desserte de l'opération ainsi que des équipements scolaires et de petite enfance, en contrepartie des participations financières perçues. Ces équipements sont réalisés pour répondre aux besoins de l'opération.

La Métropole s'est engagée à réaliser en matière d'infrastructures :

- l'élargissement de la rue Moissonnier sur une longueur d'environ 170 m comprenant une bande de stationnement avec plantation alternée d'arbres et un trottoir,
- l'élargissement de la section sud de la rue du Rail, sur une longueur d'environ 95 m pour finaliser la voirie actuelle, créer des bandes latérales de stationnement et un trottoir de 2,50 m de part et d'autre, intégrant un accès parking aux programmes résidentiels d'Icade Promotion,
- la création d'une venelle publique nord-sud d'environ 96 m permettant de traverser l'îlot par un cheminement piéton et modes doux en intégrant une voie de desserte pompier,
- l'élargissement des trottoirs en façade de la rue de la Poudrette et de l'avenue Bataillon Carmagnole Liberté.

Ces voies nouvelles et ces espaces publics requalifiés permettent de desservir les nouvelles constructions et de mieux mailler le quartier.

**II - Le calendrier prévisionnel de l'opération**

Les travaux qui incombent à la Métropole se dérouleront en plusieurs phases de février 2019 à fin 2022, selon le calendrier de livraison des programmes immobiliers.

Par délibération du Conseil n° 2017-2030 du 11 septembre 2017, la Métropole a approuvé une 1<sup>ère</sup> demande d'individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 419 880 € TTC concernant les acquisitions foncières et les études de maîtrise d'œuvre nécessaires au programme d'aménagement des voiries et des espaces publics dans le cadre du PUP Karré.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève en recettes, à un montant de 2 100 310 € TTC correspondant à la participation globale due par la société Icade Promotion au titre du PUP.

En dépenses, elle s'élève à un montant total de 2 175 977 € TTC répartis de la manière suivante :

- 28 783 € TTC d'études techniques,
- 1 111 994 € TTC pour les travaux d'infrastructure,
- 1 035 200 € TTC pour le reversement de la part communale des participations perçues ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des travaux de réalisation des infrastructures du PUP Karré.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 2 175 977 € TTC en dépenses et 2 100 310 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 036 000 € en dépenses et 1 497 941 € en recettes en 2018,
- 572 000 € en dépenses et 602 369 € en recettes en 2019,
- 567 977 € en dépenses en 2020,

sur l'opération n° 0P06O5421.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 595 857 € TTC en dépenses et 2 100 310 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**